

E2 ÉPREUVE DE GESTION ET DE MATHÉMATIQUESSOUS ÉPREUVE A2 \Leftrightarrow U21 Gestion*L'usage de documents personnels est strictement interdit.**L'usage des calculatrices est autorisé.*

Durée : 2 heures

Coefficient : 3

1^{ère} PARTIE (24 points)

Vous êtes stagiaire dans la ferme marine S.A. DELAMAIRE qui produit et commercialise des alevins de daurades.

A – Pour l'exercice N, vous disposez des données en annexe 1.

- 1° Présenter le tableau de calcul du résultat (annexe 2 à remettre avec la copie) en faisant apparaître la marge sur coût variable.
- 2° Déterminer le seuil de rentabilité (vous répondrez sur l'annexe 2).

B – Le succès des ventes et le plein emploi des installations actuelles incitent l'entreprise à réfléchir sur l'opportunité de réaliser de nouveaux investissements.**Les prévisions pour l'exercice N + 1 sont données en annexe 3.**

- 1° Calculer pour l'exercice N + 1 :
 - le taux de marge sur coût variable et le résultat prévisionnel,
 - le seuil de rentabilité prévisionnel.
- 2° Les investissements projetés sont-ils rentables ?

2^{ème} PARTIE (16 points)

A partir du compte de résultat de l'annexe 4 :

- 1°** Présenter le tableau des soldes intermédiaires de gestion pour l'exercice N en complétant l'annexe 5 (à remettre avec la copie).
- 2°** Déterminer les capacités d'autofinancement pour les exercices N et N – 1 (annexe 6 à remettre avec la copie).
- 3°** Expliquer pourquoi les dotations aux amortissements entrent dans le calcul de la capacité d'autofinancement de l'entreprise (Répondre sur l'annexe 6 à remettre avec la copie).

3^{ème} PARTIE (20 points)

La société en Nom Collectif « La marée bleue » est une société constituée entre monsieur GOUMY ses deux fils, Paul et Pierre, et six autres associés.

Les parts de cette société sont réparties de la façon suivante :

- monsieur GOUMY a 60 % des parts,
- Paul GOUMY a 20 % des parts,
- Pierre GOUMY a 10 % des parts,
- les associés ont 10 % des parts.

Au cours de l'exercice qui vient de s'achever, la société a réalisé un bénéfice comptable de 96 000 €. La rémunération de Monsieur GOUMY a été enregistrée dans les comptes de charges, elle s'élève pour l'exercice à 34 000 €.

Cette rémunération n'est pas déductible dans les sociétés non soumises à l'impôt sur les sociétés, elle l'est dans les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés.

Par ailleurs, les autres charges non déductibles s'élèvent à 9 000 €.

La décision a été prise de mettre 20 % du bénéfice en réserve.

- 1°** Calculer le résultat fiscal de la Société en nom collectif « La marée bleue » de monsieur GOUMY.
- 2°** Si la société opte pour l'impôt sur les sociétés, calculer :
 - le bénéfice fiscal (base imposable),
 - l'impôt sur les sociétés (taux 33 1/3 %),
 - le bénéfice net, en retenant comme hypothèse que la SNC ne peut bénéficier d'un taux réduit d'imposition.
- 3°** Déterminer la part du bénéfice revenant à chaque associé :
 - dans l'hypothèse où la SNC n'a pas opté pour l'impôt sur les sociétés
 - dans l'hypothèse où la SNC a opté pour l'impôt sur les sociétés.

**Chiffre d'Affaires et Charges de l'Entreprise DELAMAIRE
Année N**

chiffre d'affaires HT		2 735 000
	Charges de structures	charges opérationnelles
Charges variables de production		1 524 000
Charges variables de distribution		278 000
Impôts fonciers, dotations, frais généraux	597 000	

(montants en euros)

**A-1 - TABLEAU DE CALCUL DU RÉSULTAT
DE L'ENTREPRISE DELAMAIRE
ANNÉE N**

	montant	Pourcentage

A-2 - CALCUL DU SEUIL DE RENTABILITÉ

PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE N + 1

- ✓ Les ventes de l'année N + 1 progresseront de 10 % par rapport à l'année N.

- ✓ La réalisation de nouveaux investissements entraînera une dépense d'acquisition de 70 000 Euros HT.
Les investissements seront amortissables en mode linéaire sur 10 ans.
Les charges variables de production seraient réduites et ne représenteraient plus que 51 % des ventes.

- ✓ Le développement du marché exigerait un effort commercial qui se traduirait par des dépenses de promotion, l'embauche du personnel.
Les charges variables de distribution passeraient à 12 % des ventes.

COMPTÉ DE RÉSULTAT EN EUROS	SOMMES	
	exercice N	exercice N - 1
PRODUITS D'EXPLOITATION (autres que financ.)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)	1 945 000	1 528 00
Production vendue (services)		
Montant du chiffre d'affaires	<u>1 945 000</u>	<u>1 528 000</u>
Production stockée Variation d'inventaire	267 000	112 300
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprise sur amort. et prov.	18 000	5 000
Autres produits		
TOTAL PRODUIT D'EXPLOITATION	2 230 000	1 645 000
CHARGES D'EXPLOITATION (autres que financ.)		
Achats de marchandises		
Variation de stock march.		
Achats de mat. prem. et consommables	682 000	332 000
Variation de stock mat. prem.	- 124 000	18 600
Autres charges externes	615 000	563 000
Impôts taxes et versements assimilés	5 000	4 900
Charges de personnel	743 000	524 900
Dotation aux amort. et prov.	174 000	197 000
Autres charges	17 800	12 300
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	2 112 800	1 652 700
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	117 200	- 7 400
PRODUITS FINANCIERS	2 000	
CHARGES FINANCIÈRES	31 000	15 000
RÉSULTAT FINANCIER	- 29 000	- 15 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
Part. des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	6 000	
RÉSULTAT (Bénéfice ou perte)	82 200	- 22 400

1 – TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

=	Production vendue Production stockée Production immobilisée - Déstockage de production PRODUCTION DE L'EXERCICE		
=	+ Production de l'exercice - Consommations de l'exercice VALEUR AJOUTÉE PRODUITE		
=	Valeur ajoutée produite + Subventions d'exploitation - Impôts et taxes - Charges de personnel EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		
=	Excédent brut d'exploitation + Autres produits Reprises s/amort. & prov. Transferts de charges - dotations aux amort. prov. - autres charges RÉSULTAT D'EXPLOITATION		
=	Résultat d'exploitation + Produits financiers - Charges financières RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS		
=	Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
=	Résultat courant avant impôts ± Résultat exceptionnel - Impôts sur les bénéfices RÉSULTAT NET COMPTABLE		

**2 – CALCUL DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT
À PARTIR DU RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE**

	EXERCICE N	EXERCICE N - 1
RÉSULTAT DE L'EXERCICE
+ DOTATIONS
- REPRISES
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

2 – EXPLICATIONS